

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS SPÉCIAL (NOMINATIFS) N°43-2023-151

PUBLIÉ LE 31 OCTOBRE 2023

Sommaire

43_Pref_Préfecture Haute-Loire / Bureau des collectivités territoriales et de l'environnement

43-2023-10-25-00010 - Arrêté préfectoral portant nomination des membres de la commission départementale de conciliation proposés par les fédérations de syndicats d'exploitants agricoles (2 pages)

Page 3

43_Pref_Préfecture Haute-Loire

43-2023-10-25-00010

Arrêté préfectoral portant nomination des membres de la commission départementale de conciliation proposés par les fédérations de syndicats d'exploitants agricoles





Liberté Égalité Fraternité

ARRÊTÉ PREFECTORAL N° BCTE/2023/123 DU 25/10/2023

portant nomination des membres de la commission départementale de conciliation proposés par les fédérations de syndicats d'exploitants agricoles

Le Préfet de la Haute-Loire, Chevalier de l'Ordre national du Mérite,

- Vu le Code général des impôts et notamment son article 1653 A;
- Vu le décret du Président de la République du 13 juillet 2023 portant nomination de Monsieur Yvan CORDIER en qualité de préfet de la Haute-Loire ;
- Vu le décret du Président de la République du 08 novembre 2021 portant nomination de Monsieur Antoine PLANQUETTE en qualité de secrétaire général de la préfecture de la Haute-Loire ;
- Vu le décret du Président de la République du 10 mai 2023 portant nomination de Madame Cheffi BRENNER ADANLÉTÉ en qualité de sous-préfète chargée de mission auprès du préfet de la Haute-Loire, secrétaire générale adjointe de la préfecture de la Haute-Loire;
- Vu l'arrêté préfectoral n°SG/COORDINATION 2023-76 en date du 25 septembre 2023 portant délégation de signature à Monsieur Antoine PLANQUETTE, secrétaire général de la préfecture de la Haute-Loire ;
- Vu le courrier du secrétaire de la commission départementale de conciliation en date du 10 juillet 2023 ;
- Vu les propositions de nominations formulées par la Fédération départementale des syndicats d'exploitants agricoles de Haute-Loire (FDSEA), la Coordination rurale de Haute-Loire (CR 43) et les Jeunes agriculteurs de Haute-Loire (JA 43);
- Vu l'absence de proposition de la Confédération paysanne départementale de la Haute-Loire ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture de la Haute-Loire :

ARRÊTE

<u>Article 1^{er}</u> - Sont nommés membres de la commission de conciliation prévue à l'article 1653 A du Code général des impôts dans le département de la Haute-Loire :

- Titulaire: M. Maurice IMBERT (FDSEA)
- <u>Suppléant n°1</u>: Mme Laurine ROUSSET (JA 43)
- Suppléant n°2 : M. Guy CHARRE (CR 43)

<u>Article 2</u> - Le secrétaire général de la préfecture de la Haute-Loire et le directeur départemental des finances publiques sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Au Puy-en-Velay, le 25/10/2023

Pour le préfet et par délégation La secrétaire générale adjointe,

Cheffi BRENNER ADANLÉTÉ